



Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
(CEMAC)

Institut Sous-régional de Statistique et d'Économie Appliquée

(ISSEA)

Organisation Internationale

INSCRIPTION

FORMATION CONTINUE

MASTER PROFESSIONNEL EN STATISTIQUES AGRICOLES

Formulaire de Pré-Inscription de l'Année Académique 2024-2025

Cadre réservé à l'administration de
l'ISSEA

Dossier N :

PHOTO DU
CANDIDAT

À remplir en majuscules

1. ÉTAT CIVIL

Nom de famille : Nom de jeune fille :
(pour les femmes mariées)

Prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :
(localité et pays)

Nationalité : Sexe : Masculin Féminin

Adresse postale

BP : Ville : Pays :

Adresse électronique

Email :

Téléphone

Tél. Fixe : Tél. portable : Autre Tél.

2. FINANCEMENT DE VOTRE PARTICIPATION (*)

Le financement de votre formation est assuré par :

Vous-même Votre employeur

Bailleur de fonds (préciser)

Autres (préciser)

(*) bien vouloir joindre une attestation de prise en charge ou une lettre d'engagement individuel

3. DIPLÔMES

DIPLÔME OBTENU

BAC BAC+2 BAC+3 BAC+4 BAC+5 Au-delà de BAC+5

Discipline : Option :

Date d'obtention : Établissement :

4. EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

1	Date d'entrée chez votre employeur actuel : Fonction actuelle : Ancienneté dans votre emploi actuel : Organisme employeur : Ville : Pays : Avez-vous un supérieur hiérarchique direct ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si Oui, indiquer son nom et son titre :	<i>Indiquez vos responsabilités et celles liées aux statistiques agricoles si possible</i>
2	Date d'entrée chez votre employeur : Fonction : Ancienneté dans cet emploi : Organisme employeur : Ville : Pays : Avez-vous un supérieur hiérarchique direct ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si Oui, indiquer son nom et son titre :	<i>Indiquez vos responsabilités et celles liées aux statistiques agricoles si possible</i>
3	Date d'entrée chez votre employeur : Fonction : Ancienneté dans cet emploi : Organisme employeur : Ville : Pays : Avez-vous un supérieur hiérarchique direct ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si Oui, indiquer son nom et son titre :	<i>Indiquez vos responsabilités et celles liées aux statistiques agricoles si possible</i>

5. MOTIVATIONS ET ATTENTES

Vos motivations vis-à-vis de la formation

.....

.....

.....

Vos attentes vis-à-vis de la formation

.....

.....

.....

VISA DE L'ADMINISTRATION DE L'EMPLOYEUR

Signature et cachet du supérieur hiérarchique

Supérieur hiérarchique :

.....
Avis du Supérieur hiérarchique :

Fait à.....le.....

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

1. Dossier de candidature

Le dossier devra comporter les pièces ci-après :

- ✓ Un formulaire de candidature dûment rempli et signé (à télécharger sur le Site web de l'ISSEA : <http://www.issea-cemac.org/>) ou à retirer auprès du Secrétariat pédagogique à l'ISSEA) ;
- ✓ Un extrait d'acte de naissance légalisé ;
- ✓ Les copies certifiées conformes ou légalisées du diplôme universitaire requis ainsi que les photocopies des relevés de notes de chaque année académique (les originaux devront être présentés lors de l'inscription) ;
- ✓ Un résumé du curriculum vitae de deux (2) pages maximum, montrant le parcours universitaire et les expériences professionnelles du candidat ;
- ✓ Une lettre de motivation sollicitant l'inscription (une page maximum) ;
- ✓ Une attestation de service du dernier employeur dans laquelle celui-ci mentionne le poste occupé par le candidat et son acceptation de le voir suspendre, le cas échéant, ses activités professionnelles pendant toute la durée de la formation (*Uniquement pour les candidats travailleurs*);
- ✓ Une attestation de prise en charge ;
- ✓ Deux (02) photos 4x4 (dont l'une à coller sur le formulaire de candidature) ;
- ✓ Une photocopie de la CNI (passeport pour les non Camerounais) ;
- ✓ Un reçu de paiement d'un montant de **25 000 FCFA** représentant les frais d'étude des dossiers ;
- ✓ **Une lettre de réponse favorable à une demande de stage** *serait un atout.*

2. Frais de scolarité

Les frais d'inscription sont fixés à **15 000 FCFA/an**.

3. Frais de scolarité

Les frais de scolarité sont fixés à **2 000 000 FCFA/an**. Ils ne prennent en compte que les frais pédagogiques liés à la formation. Le candidat, son employeur ou l'organisme prenant en charge les frais de formation, assure le transport aller-retour jusqu'au lieu de la formation, l'hébergement et les autres frais de séjours, y compris les déplacements (autres que ceux liés à des visites de terrain dans le cadre de certains cours), et ce jusqu'à la fin de la formation.

5. Modalités de paiement

Les frais de scolarité seront payés en deux tranches:

- ✓ **1 500 000 FCFA** à l'inscription et
- ✓ **500 000 FCFA** avant la fin du mois du premier semestre.

Le paiement des frais d'étude des dossiers (25 000 FCFA), frais d'inscription (15 000 FCFA), frais d'assurance-maladie (50 500 FCFA) et des frais de scolarité (2 000 000 FCFA) s'effectue uniquement sur le compte de l'ISSEA logé à la SOCIETE GENERALE CAMEROUN à l'adresse suivante :

IBAN : CM21
CODE BANQUE : 10003
CODE GUICHET : 00200
N° COMPTE : 05021404134
CLE : 27
CODE SWIFT : SGCMCMCX

L'accès à la formation sera refusé à toute personne n'ayant pas acquitté ses droits d'inscription.

Tout candidat doit se conformer strictement aux conditions ci-dessus énumérées.

6. Responsabilité

L'ISSEA ne pourra être tenu pour responsable des modifications survenues à la suite d'évènements indépendants de sa volonté et en particulier de l'annulation de la formation par suite d'une insuffisance d'inscriptions. Dans le cas d'une telle annulation, le participant pourra demander le remboursement intégral des sommes perçues par l'ISSEA ou bénéficier d'un avoir valable pendant 2 ans pour des prestations équivalentes. Aucune autre forme d'indemnisation ne saurait être demandée à l'ISSEA.

7. Acceptation des conditions

Je soussigné(e)

.....
candidat (e) à la formation de **Master professionnel en Statistiques Agricoles (MSA)**, déclare avoir pris connaissance de ces conditions générales et les avoir approuvées.

Signature du candidat (obligatoire)

4. Assurance-maladie

Le candidat se doit de payer l'assurance maladie à hauteur de **50 500 FCFA/an** ou contracter à ses frais ou celui de l'organisme qui le prend en charge, une assurance-maladie le couvrant depuis sa mise en route jusqu'à son retour à son lieu de départ.

Fait à :le